



7 NOV. 2011

UNIPAS

UNION DES INDUSTRIES PAPETIÈRES POUR LES AFFAIRES SOCIALES

le délégué général

le 28 octobre 2011 à Paris

nos réf. : 2011-0227

objet : notification

Chère Madame, cher Monsieur,

Nous vous notifions par la présente, en application de l'article L2231-5 du Code du travail,

l'avenant 2 à l'accord professionnel du 18 juin 2010 relatif à l'aménagement du temps de travail

**- des conventions collectives nationales production des papiers cartons et celluloses
- des conventions collectives nationales transformation des papiers cartons et celluloses et industries connexes,**

signé le 14 octobre 2011

entre d'une part :

- Unipas ;

et d'autre part :

- CFTC ;

- FG-FO.

Vous en trouverez ci-joint un exemplaire original.

Nous vous prions de recevoir, chère Madame, cher Monsieur, nos respectueuses salutations.

Arnaud COUVREUR

dest :

CFE-CGC Fibopa, Eric RAYNAL, 59 rue du Rocher, 75008 Paris

CFTC, Bruno POISSINGER, 5 avenue de la porte de Clichy, 75017 Paris

CGT Filpac, Patrick BAURET, 263 rue de Paris, case 426, 93514 Montreuil cedex

FCE-CFDT, Marylise LEON, 47-49 rue Simon Bolivar, 75019 Paris

FG-FO, Albéric DEPLANQUE, 170 avenue Parmentier, CS 20006, 75479 Paris cedex 10

CONVENTIONS COLLECTIVES NATIONALES
PRODUCTION DES PAPIERS CARTONS ET CELLULOSES

CONVENTIONS COLLECTIVES NATIONALES
TRANSFORMATION DES PAPIERS CARTONS ET CELLULOSES ET INDUSTRIES CONNEXES

ACCORD PROFESSIONNEL DU 18 JUIN 2010 RELATIF A L'AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL

AVENANT N° 2

Article unique – indemnisation des périodes d'astreintes

Les compensations financières forfaitaires prévues par l'article 3 du chapitre I de l'accord professionnel du 18 juin 2010 sont portées, à compter du 1er mars 2011, à :

- 15,27 € par période de 24 heures ;
- 106,89 € par semaine ou par période 7 jours consécutifs.

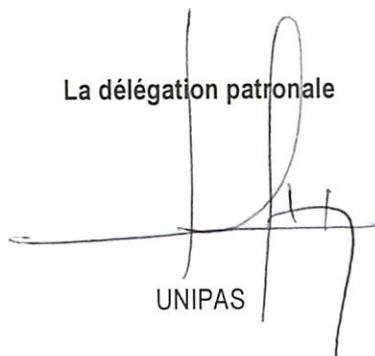
Le présent avenant obéit aux mêmes conditions de publicité et d'extension que l'accord initial.



Fait à Paris, le 14 octobre 2011

La délégation patronale

UNIPAS



Les délégations de salariés

Fédération Française de la Communication Ecrite,
Graphique et Audiovisuelle CFTC



FIBOPA CFE-CGC

FG-FO Papier Carton



FILPAC CGT

